



**Intervention de Benoît CARON
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 30 mars 2009
Délibération n°47**

Monsieur le Maire,

Nous sommes en accord sur le constat de vétusté avancée concernant une partie non négligeable de l'habitat du centre ville. Ce constat est ancien, et date d'avant 1977. En 1979 la ville de Rennes, signe avec l'état et l'ANAH une première convention d'OPAH; depuis plusieurs OPAH se sont succédées, avec plus ou moins de succès, plus ou moins de réussite, avec des résultats quantitatifs limités, tant et si bien que l'on pouvait se poser la question de la volonté d'aboutir à un résultat concret, ou tout au moins de la prise de conscience de l'importance du problème.

Depuis 2007, une nouvelle OPAH copropriété est en cours, et révèle ainsi que le décrit très justement la délibération "des situations patrimoniales très critiques sur l'état du bâti, avec des pathologies lourdes avérées".

Nous ne nions évidemment pas la complexité du problème, tant au niveau des difficultés d'intervention, que des moyens à mettre en œuvre pour améliorer durablement la sécurité des bâtiments.

La ville décide donc, et je crois que c'est effectivement son devoir, de renforcer l'action coercitive, afin d'inciter fortement, avant de les contraindre si nécessaire, les copropriétés à se mobiliser pour réaliser une véritable gestion patrimoniale.

La mission d'expertise urbaine, confiée à Pascal Tattier, relève effectivement les limites du dispositif existant et préconise de diversifier les moyens d'intervention publics en utilisant toutes les procédures disponibles, dont la procédure de résorption de l'habitat insalubre.

Peut être doit on regretter le temps mis à réagir avant de prendre des décisions qui s'imposent. On peut probablement déplorer également le rejet du problème sur d'autres acteurs partie prenante du dossier, dont une fois de plus l'Etat.

Cela étant, les enjeux sont suffisamment importants pour éviter la polémique.

- répondre à l'insalubrité et à la forte évolution de la sinistralité;
- assurer la qualité d'usage des logements et des îlots bâtis tout en préservant le patrimoine
- maintenir l'attractivité du centre Ville de Rennes
- favoriser une mixité sociale et générationnelle, par l'habitat diversifié et l'offre de grands logements pour accueillir des familles ainsi que de permettre l'accessibilité des logements aux personnes âgées dans le centre ancien.

Nous prenons bonne note que la collectivité s'engage à la réalisation de logements sociaux en remplacement des logements touchés par la mesure de RHI. Nous souhaiterions pour notre part que ces logements sociaux soient des logements de grande superficie, afin de permettre aux familles de se réappropriier l'habitat du centre de notre ville. En effet la politique de l'habitat que vous avez menée depuis trop longtemps, au cœur de notre ville, associée à la politique du tout centre festif a contribué à faire partir en périphérie une partie des habitants dont une grande majorité de familles, et à multiplier les petits logements précaires pour étudiants. Les bailleurs n'étant plus occupants s'en sont peu à peu désintéressés, contribuant encore plus à l'aggravation du phénomène que nous déplorons aujourd'hui. Qualité du bâti, qualité de l'habitat, qualité de vie offerte aux habitants dans leur diversité, voilà une prise en charge globale du problème pour en assurer une solution durable.

Cette délibération nous conduit donc également à vous demander de prendre en compte les demandes et les remarques des habitants du centre afin de redonner à ce quartier l'agrément d'un lieu de vie.

